



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

N° 65/2026
FERMETURE DE ROUTES

ROUTE IMPERIALE
AVENUE AYMON II DE FAUCIGNY
RUE DES RIDDES
RUE DU CHATEAU

Le Maire de la Commune de FLUMET,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret 92-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des
Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat
dans les Départements,
VU le Code de la route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la
signalisation routière, approuvé par les arrêtés interministériels du
6 novembre 1992,
CONSIDERANT la nécessité de fermer les routes et places à la
circulation aux lieux de passage et stationnement des attelages
CONSIDERANT que la fête de l'attelage se déroulera le
dimanche 23 août 2026.

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits sur les routes et parking suivants :

- Route Impériale
- Rue des Riddes
- Avenue Aymon II de Faucigny
- Rue du château

Cette réglementation ne s'appliquera pas aux secours.

Article 2 :

La circulation et le stationnement seront interdits à compter du **dimanche 23 août de 5h à 22h**.

Article 3 :

La **Route Impériale**, elle reste ouverte depuis l'avenue de Savoie jusqu'à l'intersection de l'avenue Aymon II de Faucigny.

Attention : la Route Impériale sera en double sens de circulation ce jour.

Article 4 :

La signalisation rendue nécessaire par la réglementation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme aux instructions sur la signalisation temporaire des routes du 6 novembre 1992.

La Commune assurera la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera la responsabilité de cette signalisation pendant toute la durée de cette réglementation ainsi que la remise en état des lieux.

Article 5 :

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ugine.
- L'OTI Val d'Arly
- Les entreprises de bus
- Le SDIS 73

Fait à Flumet, le 15 juillet 2026

Le Maire, Jean-Christophe GROSSET GRANGE



Téléphone 04 79 31 60 97 / 04 79 31 61 90

Site internet : www.flumet.fr - Courriel : mairie@flumet.fr